



Point no 4 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 165'800.- TTC pour l'aménagement du giratoire du Grand Ruau avant participations financières de tiers.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

Historique

Dans le cadre des travaux de l'autoroute A5 et plus particulièrement de la construction du nouveau giratoire du Grand Ruau, l'OFROU (Office Fédéral des Routes) a contacté la commune de Milvignes, afin de savoir si elle souhaitait profiter de la création de ce giratoire, situé sur son territoire, pour le personnaliser. Ce giratoire est une porte d'entrée sur le territoire de Milvignes, tout comme celui de la Brena !

C'est alors que le Conseil communal a décidé de lancer un concours d'idées. Pas besoin d'être architecte, ni paysagiste. Le concours était ouvert à toutes et à tous.

Huit projets, que les auteurs ont eu l'opportunité de présenter à la population, lors d'une séance publique, le 10 février 2015, ont été déposés. Les citoyens présents ont pu entendre l'exposé des artistes, leur poser des questions, puis se balader afin d'étudier de plus près les œuvres et finalement, ils ont fait part de leurs préférences en déposant une feuille-réponse dans une urne. La Commission technique, la Commission d'urbanisme et le Conseil communal se sont livrés au même exercice.



Projet retenu

Le projet retenu pour l'aménagement du giratoire du Grand Ruau par les quatre instances mentionnées ci-dessus est l'œuvre de Peter Müller de Neuchâtel, spécialiste dans les sculptures métalliques, intitulée : « L'Oloïde de Milvignes ».

Description de l'Oloïde (selon Peter Müller)



Approche artistique

- «L'Oloïde de Milvignes» se distingue par une forme de sculpture inédite, ludique, légère et transparente, de couleur vive.
- Elle se décline en une variante « mobile » et une variante « stable », décrites ci-dessous.

Réalisation et aspect technique

Construction

L'Oloïde est constitué d'une part de deux arrêtes courbes, réalisées à l'aide d'un tube de 30 mm de diamètre en acier inox, et d'autre part, de lamelles d'une largeur appropriée, à longueurs variables. Les lamelles sont en aluminium de 2 mm d'épaisseur, marquées d'un pli longitudinal, afin de donner la rigidité nécessaire à la statique. En même temps, la lumière se brise par ses facettes et provoque un jeu de lumières sans cesse différent, sans pour autant émettre de réflexions nuisibles à la circulation.

Couleur

Les lamelles recevront un traitement dit qualicoat jaune (teinte RAL1007).

Pourquoi jaune ?

- Le jaune est une couleur résistant parfaitement aux rayons UV et plus durablement que d'autres couleurs (par exemple le rouge)
- Le jaune donne un accent à l'endroit du site, même en hiver.
- Le jaune intégrera également une éventuelle plantation du giratoire, la partie surélevée constituée par exemple avec des rocs naturels calcaires, ou pavés, etc.

Dimensions

Les dimensions de l'œuvre seront environ de 7,50m de long et de 4,70m de haut.
Son poids sera d'environ 150 kg.

Installation

Variante 1 (Sculpture dite « stable »)

Dans sa variante non-mobile, la sculpture sera équipée d'une vis de serrage/blocage. Néanmoins, La construction est basée sur l'idée d'un axe posé sur un socle vertical.

Variante 2 (« Girouette sur Giratoire »)

Dans sa variante mobile, l'axe est construit par des roulements à billes et permet une rotation lente selon les vents dominants. La forme aérodynamique de « l'Oloïde de Milvignes » permet à la sculpture de jouer avec le vent comme une girouette.

Coûts

Prix total de l'œuvre, y.c. réalisation et installation TTC	CHF 67'500.-
Honoraires de l'artiste	CHF 10'800.-
Aménagement du socle (dallage en escalier)	CHF 77'500.-
Divers et imprévus	CHF 10'000.-
Total	CHF 165'800.-

Participation de l'OFROU

Dans le cadre des travaux de l'autoroute, l'OFROU participe aux frais d'aménagement de l'îlot central du giratoire (ø22m), soit env 380m², pour un montant de **CHF 38'000.-**.

Autres participations financières

Le Conseil communal de Milvignes s'est approché de la Ville de Neuchâtel, ainsi que de l'entreprise Philip Morris, afin de leur présenter ce projet. En effet, la situation du giratoire du Grand Ruau, à la limite territoriale de Milvignes et de Neuchâtel, offre une belle porte d'entrée à la Ville de Neuchâtel.

La vue que les automobilistes auront de ce giratoire a mis en évidence l'arrière-plan qui n'est autre que le site de Philip Morris (PMI), ce qui explique les démarches entreprises par le Conseil communal.

Tous deux ont été séduits par le projet et nous ont garanti les participations suivantes :

Participation de la Ville de Neuchâtel	CHF 10'000.-
Participation de Philip Morris	CHF 30'000.-
Coût final	CHF 87'800.-

Rapport relatif à une demande de crédit de CHF 165'800.- TTC pour l'aménagement du giratoire du Grand Ruau avant participations financières de tiers.

Nous tenons d'ores et déjà à remercier M. Müller pour sa démarche artistique, ainsi que la Ville de Neuchâtel et Philip Morris pour leur ouverture d'esprit, leur générosité et l'intérêt qu'ils ont manifesté pour ce projet.

Incidences financières

Le budget 2016 du plan des investissements prévoit un crédit d'engagement du Conseil général d'un montant à hauteur de CHF 120'000.- sous le libellé "Milvignes - Giratoires". Fin mars, en lien avec le bouclage des comptes 2015, la planification des investissements a été revue dans le respect de l'enveloppe globale de CHF 2'171'000.- pour 2016. Cette révision a été validée par la Commission financière.

Lors de cette révision, le montant pour les giratoires a été augmenté à CHF 300'000.- et réparti sur deux ans (CHF 150'000.- en 2016 et CHF. 150'000.- en 2017). Tous les éléments en lien avec la demande de crédit, objet de ce rapport n'étaient pas encore connus.

Le montant demandé dans les deux rapports, soit CHF 121'500.- pour le giratoire de la Brena et CHF 87'800.- pour le giratoire du Grand Ruau (participations déduites), représente un total de CHF 209'300.-. La différence de CHF 90'700.- reste disponible dans l'enveloppe globale pour d'éventuels futurs crédits non définis.

Ces travaux seront amortis à un taux de 5%, en application des taux d'amortissement définis dans le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des Communes (RLFinEC). Cela correspond à une durée d'amortissement de 20 ans.

Le présent projet n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal, ni sur les coûts administratifs.

Mécanisme de maîtrise des finances

En vertu de l'application de l'article 5 du règlement communal sur les finances relatif au degré d'autofinancement, le montant du crédit net sera imputé dans l'enveloppe des investissements définie pour l'année 2016 de CHF 2'171'000.-.

Conclusion

Au vu de ce qui précède et persuadé que cette réalisation sera une porte d'entrée magnifique et originale sur le territoire de Milvignes, le Conseil communal vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, d'approuver le présent rapport et d'accepter la demande de crédit en votant l'arrêté y relatif.

Le Conseil communal

Colombier, le 11 mai 2016

Arrêté relatif à une demande de crédit de CHF 165'800.- TTC pour l'aménagement du giratoire du Grand Ruau avant participations financières de tiers.

Le Conseil général de la commune de Milvignes,
dans sa séance du 2 juin 2016,
vu le rapport du Conseil communal du 11 mai 2016,
vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,

arrête :

Crédit d'engagement

Article premier :

Un crédit d'engagement de **CHF 165'800.- TTC** est accordé au Conseil communal pour l'aménagement du giratoire du Grand Ruau, dont à déduire diverses participations.

Le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mittelland.

Comptabilisation Article 2 :

La dépense sera portée au compte des investissements 201607.01 et amortie au taux de 5 %.

Autorisation d'emprunter

Article 3 :

Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Exécution

Article 4 :

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Au nom du Conseil général

Le président :

Le secrétaire :

Ph. DuPasquier

M. Vida

Colombier, le 2 juin 2016